



Perte de passeport et demande de carte de resident

Par **lilayenga**, le **18/10/2008** à **13:45**

Mon conjoint de nationalité congolaise est arrivée en France à l'âge de 3 ans par le biais du regroupement familial .

A l'heure actuelle il a 22 ans et aurait dû faire ses démarches pour demander sa carte de résident mais malheureusement il a perdu son passeport et en a fait une nouvelle demande à son pays la République démocratique du Congo qui subit actuellement une crise aiguë au niveau de la délivrance de passeport.

Nous attendons depuis des mois maintenant d'avoir son passeport , j'aimerais savoir si quelqu'un sait s'il est possible pour mon conjoint de travailler malgré le fait qu'il n'est pas sa carte de résident ? et auprès de qui doit-on se tourner pour trouver de l'aide pour la constitution de son dossier de titre de séjour du fait de son problème de passeport. merci de votre aide nous sommes désespérés , nous attendons une petite fille pour le mois de mars et nous ne savons pas nous plus comment il va pouvoir la reconnaître sans son passeport

Par **jeetendra**, le **19/10/2008** à **23:13**

bonsoir, s'il n'a pas de titre de séjour il ne peut pas travailler, ni même résider de façon régulière, s'il est en France depuis l'âge de trois ans pourquoi n'a-t-il pas demandé la nationalité Française depuis tout ce temps, prenez contact avec le gisti ou la Cimade pour une aide juridique, courage, cordialement